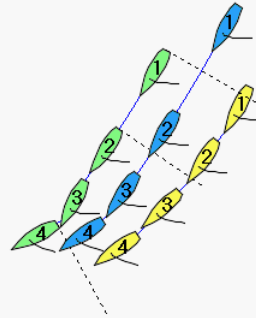


## Droits de lof entre plusieurs bateaux ?

Bleu en route libre derrière Vert s'engage sous le vent de Vert et est soumis à la règle 17.1  
Jaune est prioritaire sous le vent et n'est pas soumis à la règle 17.1



*Route normale* Une route qu'un bateau suivrait pour finir aussitôt que possible en l'absence des autres bateaux auxquels la règle utilisant ce terme fait référence. Un bateau n'a pas de route normale avant son signal de départ.

1)

**Route normale** Une route qu'un bateau suivrait pour *finir* aussitôt que possible **en l'absence des autres bateaux auxquels la règle utilisant ce terme fait référence**. Un bateau n'a pas de *route normale* avant son signal de départ.

Bleu ne doit pas naviguer au-dessus de sa *route normale* et cette route fait référence à sa route par rapport à Vert.

Jaune n'a aucune implication avec une règle ayant une référence à la route normale avec tant Bleu que Vert et peut naviguer comme il l'entend, dans la seule mesure où, si il modifie sa route, il devra respecter la règle 16 et laisser la place au(x) bateaux à son vent pour se maintenir à l'écart.

Plus il y aura de bateaux au vent plus cette obligation deviendra importante, pour à la limite se transformer en impossibilité de lofer, tout contact entre des bateaux intermédiaires reporterait l'obligation de place au bateau sous le vent !

- 2) Quand la règle 17.1 s'applique aussi à Jaune, à moins de deux longueurs de Vert, Jaune ne peut pas lofer au-dessus de sa route normale même si seul Bleu est affecté. Dans ce cas on pourrait très bien concevoir que seul Bleu proteste contre Jaune et que Jaune soit pénalisé pour avoir enfreint la règle 17.1 vis-à-vis de Vert.
- 3) Dans un engagement multiple, il convient donc de savoir qui a le droit de quoi ? et cela peut être difficile !